

Date de dépôt : 18 avril 2012

Rapport

**de la Commission des visiteurs officiels du Grand Conseil
chargée d'étudier la pétition en faveur d'un parloir intime à la
prison de Champ-Dollon**

Rapport de M. Antoine Bertschy

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des visiteurs officiels s'est penchée sur cette pétition lors de cinq séances, le 26 janvier, les 2 et 23 février ainsi que les 1^{er} et 15 mars 2012, sous la brillante présidence de M^{me} Christiane Favre. Les procès-verbaux, d'une exactitude redoutable, ont été tenus par M. Jean-Luc Constant, excepté celui du 1^{er} mars, qui se révèle tout aussi parfait et qui est l'œuvre de M. Christophe Vuilleumier. Qu'ils soient, tous les deux, remerciés ici de leur indispensable contribution.

Une pétition déposée par des détenus ne peut, par la force des choses, être traitée comme n'importe quelle autre. Par exemple, l'organisation d'une audition des pétitionnaires est inévitablement plus compliquée, pour des raisons de sécurité évidentes, mais aussi du fait que les signataires ne sont plus forcément encore incarcérés dans cet établissement (ou plus emprisonnés du tout) au moment de l'étude de la pétition. Champ-Dollon étant une prison préventive et le séjour moyen y étant de 80 jours, ce problème se révèle d'autant plus épineux.

Dès lors, s'est tout d'abord posée la question de la nécessité d'auditionner les pétitionnaires. Vu la clarté de la demande et la connaissance qu'ont les plus anciens députés membres de la commission de cette problématique récurrente, ainsi qu'en raison du contexte expliqué ci-dessus, il a été décidé, à l'unanimité, de renoncer à cette audition.

La commission a profité de sa visite semestrielle à Champ-Dollon pour s'entretenir avec le directeur, M. Franziskakis, et avec M. Philippe Schaller, gardien-chef, au sujet de cette revendication. Ils rappellent d'emblée aux commissaires qu'aucune prison préventive ne possède de parloir intime. En outre, l'un des motifs courants de l'incarcération avant jugement est la collusion, ce qui interdit évidemment toute forme d'intimité hors surveillance. Si un tel parloir existe par exemple aux EPO (établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe), qui est pourtant un pénitencier, il est peu ou prou utilisé en raison de procédures très lourdes. Avec la configuration actuelle de la prison de Champ-Dollon, il serait de toute manière difficile, voire impossible, d'envisager un parloir intime qui, comme le rappelle M. Franziskakis, n'est lui-même qu'un sous-ensemble du parloir familial.

Des discussions entre les commissaires la semaine suivante, il ressort que la topographie des lieux fait obstacle à l'aménagement d'un parloir intime qui, de plus, créerait un précédent au niveau des prisons préventives (L). Le réserver aux détenus en exécution de peine impliquerait indubitablement des demandes des autres prisonniers qui se le verraient refuser, instituant ainsi une inégalité compliquée à gérer pour les gardiens (Ve). Il serait bien plus opportun de se concentrer sur l'accueil des familles des détenus qui laisse plus qu'à désirer (L & Ve). De plus, un tel équipement entérinerait le fait que Champ-Dollon soit utilisée définitivement comme prison d'exécution de peine (R). Finalement, aucune prise de position n'est favorable à la réalisation d'un parloir intime dans cet établissement.

La Présidente met aux voix :

– Le renvoi de la pétition 1742 au Conseil d'Etat :

Pour :	0
Contre :	7 (1 Ve, 1 PDC, 1 R, 2 L, 1 UDC, 1 MCG)
Abstention :	1 (1 S)

– Le dépôt sur le bureau du Grand Conseil :

Pour :	1 (1 PDC)
Contre :	7 (1 S, 1 Ve, 1 R, 2 L, 1 UDC, 1 MCG)
Abstention :	0

– Le classement de la pétition 1742 :

Pour :	7 (1 S, 1 Ve, 1 R, 2 L, 1 UDC, 1 MCG)
Contre :	1 (1 PDC)
Abstention :	0

La Commission des visiteurs officiels vous recommande donc, Mesdames et Messieurs les députés, le classement de la pétition 1742.

Pétition (1742)

en faveur d'un parloir intime à la prison de Champ-Dollon

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il serait souhaitable afin d'éviter de briser les familles et atténuer la tension des prisonniers, que l'Etat de Genève mette en place, 1 ou 2 fois par mois, un parloir intime de 2 à 3 heures ou une cellule aménagée, comme en Espagne, d'où je viens de passer 10 mois en préventive et beaucoup d'autres pays en Europe.

N.B. 27 signatures
*p.a. Détenus de la prison de
Champ-Dollon
Prison de Champ-Dollon
Case postale 231
1225 Chêne-Bourg*